

**Focus Home Interactive**

Société Anonyme

11, rue de Cambrai  
75019 Paris

---

**Rapport spécial  
des Commissaires aux Comptes  
sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de  
l'exercice clos le 31 décembre 2016

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles-de-Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Gatti Conseil  
112 bis, rue de Silly  
92100 Boulogne-Billancourt

## **Focus Home Interactive**

Société Anonyme

11, rue de Cambrai  
75019 Paris

---

### **Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 décembre 2016

---

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

**Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Convention de prestation de services entre Focus Home Interactive S.A. (ci-après « FHI ») et Eclegui Consultants, société détenue à 85% par M. Jean-Pierre Bourdon, Président du Directoire de Focus Home Interactive**

Une convention de prestation de services (assistance à la gestion) est en place entre la société FHI et Eclegui Consultants.

La société n'a pas supporté de charge au titre de cette convention sur l'exercice 2016.

- **Convention de prestation de services entre FHI et CSA Consultants. Madame Claire Wanctin est actionnaire des deux sociétés et membre du Conseil de surveillance de FHI**

Une convention de prestations de services est en place entre la société FHI et CSA Consultants afin d'assurer la maintenance de son système de « BI » Diver.

La société a supporté une charge de 19 K€ sur l'exercice 2016, au titre de cette convention.

- **Convention avec Innelec Multimedia (Nabuboto actionnaire commun – M. Denis Thébaud, Président du Conseil de surveillance est aussi Président Directeur Général d’Innelec Multimedia)**

Au titre des relations commerciales entre FHI et Innelec Multimédia, FHI a facturé un montant de 1 760 K€ sur l’exercice 2016.

Neuilly-sur-Seine et Boulogne-Billancourt, le 28 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés



Julien RAZUNGLES

Gatti Conseil



Bertrand GATTI